

Questions DP CFDT	Réponses Verbales de la Direction	Réponses écrites de la Direction	Commentaires CFDT
La CFDT demande à la Direction de mettre le chauffage au plus vite dans le vestiaire hommes à l'étage et matériel de bord.	M. Leforestier n'a pas l'impression qu'il fait froid il y a des gens qui éteignent les boutons « on off » et qu'il s'agit simplement de fermer les portes !	Les appareils de chauffage sont en fonction. Par contre, il arrive fréquemment que ces derniers soient retrouvés en position "off". Nous ferons cependant une vérification des chauffages à côté des locaux syndicaux	Comme tous les ans, à la même période le problème du chauffage est toujours présent, par <b>contre pour eux il n'y a pas de problème, pour M. Leforestier ne parle que du comportemental</b> ; à l'écouter tous les problèmes de Servair Ce sont les salariés principaux qui sont les principaux responsables !!!!! <i>les Salariés apprécieront.</i>
La CFDT demande à la Direction d'afficher les plannings du personnel dans tous les services de l'établissement.	M. Leforestier répond qu'ils sont tenus d'afficher sous sept jours les plannings il est possible qu'il y ait des ratés	Nous sommes effectivement tenus d'afficher les plannings de travail en respectant un délai de sept jours. Un rappel sera fait à l'ensemble des services, si cela est nécessaire.	La CFDT lui rappelle que, les délégués du personnel sont intervenus à maintes reprises avec l'intervention de l'inspection du travail, afin que soient affichés les plannings et cycles de travail journées, soirées afin qu'ils soient respectés. Mais visiblement cela ne suffit pas... <b>Une visite de l'inspecteur du travail à Servair 1 urgente s'impose, avec les délégués du personnel.</b>
La CFDT demande à la Direction à quelle date aura lieu le retour, selon les rumeurs, de la compagnie Thai Airways ?	c'est une rumeur négative	Il s'agit d'une rumeur	<b>Devant le manque continu d'information et la désinformation de la Direction</b> il était normal que les salariés du service compagnies s'interrogent.
La CFDT demande à la Direction quel sera l'impact sur l'emploi de l'arrivée de la compagnie Continental ?	5 millions d'euros à peu près à l'année	Un point précis a été fait au CE du mois de décembre.	5 millions d'euros ce n'est rien !!!!! C'est travailler « Gratit ou à perte » sans compter des MAD dans le cadre "du prêt de main d'œuvre licite" <b>pour faire le jeu de qui, et où?</b> <b>Et les embauches dans tous ça !!! Elles sont où ????</b>
La CFDT demande à la direction qu'au service économat montage, vin, CL/P, CL/J soit effectué un nettoyage approfondi et régulier des évacuations des vins et des eaux et que les grilles de recouvrement soient changées (sol souillé risque de chute de trolley et d'AT).	la direction va mettre en place un nettoyage et faire des changements au niveau de l'évacuation et va mettre en place des évacuations en Téflon	Des opérations de nettoyage sont régulièrement planifiées. Nous procédons également à des nettoyages complémentaires selon les nécessités. De plus, nous envisageons de changer les évacuations en mettant un Téflon.	La direction <b>va faire ceci, cela, oui mais quand ???</b> S'intéresse-t-elle aux conditions de travail de vie au travail des salariés ??? <b>la Réalité est têtue</b> <b>Bla blablabla.....</b>
La CFDT demande à la Direction de vérifier l'étanchéité des vitres de la cantine, de nombreuses et importantes quantités d'eau rentraient pendant la tempête.	la direction précise qu'il faudrait refaire tous les joints	Nous étudions ce problème d'étanchéité. Toutefois la fermeture des fenêtres évitera aussi l'entrée d'eau dans le restaurant	Etudié quand « à la saint glin-glin » ? Ceci n'est pas une réponse, en général les fenêtres de la cantine sont toujours fermées. Encore une fois un défaut d'étanchéité <b>Ce sont les salariés principaux qui sont les responsables !!!! les Salariés apprécieront.</b>
La CFDT demande à la Direction quel est le nombre exact de salariés « agent de sureté » doublement agréés et le nombre d'agent de sureté NON doublement agréés.	tous les agents de sûreté sont doublement agréés	Tous les agents de Sûreté sans exception de la société ICTS France affectés sur S1 sont doublement agréés (agrément du préfet et agrément du procureur de la république).	La Direction <b>ne se refuse rien, des agents de sureté pour faire des rondes de sécurité il faudra dans le cahier des charges qu'elle se donne aussi les moyens en permanence de respecter au Pif une parité femmes hommes matin : midi soir : nuit 24/24h</b>

<p><b>La CFDT demande à la Direction</b> de répondre exactement aux questions posées par les délégués du personnel de manière motivée conformément à l'article L.2315-12 du CDT</p>	<p><i>la direction répond que les réponses aux questions sont toujours motivées il pose la question pourquoi n'avez-vous pas été voir les chefs de service pour poser ces questions de base</i></p>	<p>C'est ce que nous faisons chaque mois.</p>	<p>Quelle maîtrise en réponse en réunion et au compte rendu !!!!!  <i>Petit rappel pour les troubles volontaires et sélectifs de mémoire: ceci est Faux et archi faux, l'inspecteur du travail est déjà intervenu sur ce point ;</i>  <i>Il a déjà demandé à la direction de répondre clairement aux questions lors des réunions, les réponses de la Direction qui pour la plupart sont: "nous regardons, nous allons étudier, nous réfléchissons "</i> et la réponse écrite de la direction lors de la dernière réunion est "C'est ce que nous faisons chaque mois " c'est à dire de manière réitérée que la direction se moque du code du travail , des délégués du personnel et des salariés ; <b>il s'agit d' un délit la CFDT pense que ceci ne peut plus durer et que cette direction doit être sanctionnée par les autorités compétentes.</b></p>
<p><b>La CFDT demande à la direction</b> de respecter ce qu'elle a écrit maintes fois par le passé, à savoir que le service du soir au restaurant du personnel était d'égale qualité à celui du midi. Pour information, il y avait une rupture de pain dès 19h45 le 14/12, et de nombreuses ruptures au niveau des entrées. De plus, lorsqu'il y a rupture au niveau d'une entrée ce n'est pas la peine de compenser en mettant 4 bacs d'une même entrée (4 bacs d'endives pour masquer les ruptures).</p>	<p><i>la direction répond que les Ruptures peuvent arriver comme chez tous les restaurateurs notamment en fin de service</i></p>	<p>Il s'agit d'une problématique ponctuelle. Notre objectif est bien de servir des repas qui soient identiques entre le soir et le midi.</p>	<p>Le problème de la cantine c'est quoi ?  1) Embaucher du personnel  2) revoir le budget à la hausse  . 3) Que la direction s'intéresse sérieusement à la qualité des repas une bonne fois pour toute en mettant de côté les quelques euros d'économie, <b>point barre !!!!!</b>  <b>Et pour la nuit servir des repas identiques ce qui n' est pas le cas et contraire a la convention de la restauration publique.</b></p>
<p><b>La CFDT demande à la Direction</b> d'appliquer stricto-sensu les dispositions d'ordre public de l'article 18 de la convention collective de la restauration publique.</p>	<p><i>nous respectons l'article 18 de la convention collective</i></p>	<p>Nous respectons les dispositions de l'article 18 tant en ce qui concerne de la gratuité du repas qu'en ce qui concerne la constitution des repas.</p>	<p><i>Une fois de plus c'est Faux "comme l'a dit M. Leforestier c'est comme le restaurant quand vous arrivez à la fin il y quasiment plus rien et c'est normal " f</i>  <i>Faut-il que tous les salariés viennent manger à 11h15 pour avoir le choix!!!! .</i>  <i>Est-ce que l'application de la convention de la restauration publique est bien appliquée !!!</i> « les repas seront sains et abondants doivent comporter : hors d'œuvre ou potage, plats garnis, fromage ou dessert Entrée, plat chaud 1/4 de vin, ou de cidre ou d'eau minérale » <b>est-ce bien le cas !!!!! faut-il demander à la direction sur 22 jours x 12 mois le nombre d'éléments manquants avec les intérêts de droit et autres charges !!!</b>  <b>pour le beaujolais nouveau c'est tout l'aéroport qui vient pour la dégustation!!! sauf les salariés de servir1 qui sont au rebus !!</b></p>
<p><b>La CFDT demande à la direction</b> le nombre de MAD de SERVAIR 1 vers d'autres centres et vis versa, d'autres centres vers SERVAIR 1.</p>	<p><i>c'est une information que l'on donne aux comités d'établissement mais on va vous répondre il y a 28 agents de maîtrise qui viennent d'autres centres et neuf cadres</i></p>	<p>Nous fournissons aux élus du comité d'entreprise le nombre de MAD SERVAIR 1 mis à disposition d'autres centres. Nous avons cependant 27 non cadres dont 1 à temps et 9 cadres.</p>	<p><i>Nous allons vérifier sur le registre des entrées et des sorties toutes les mises à disposition.</i></p>

<p><b>La CFDT demande à la direction</b> de mettre un chauffage extérieur et un abri à l'entrée de l'établissement SERVAIR 1 pour les salariés qui attendent aux heures de pointe le passage au poste « inspection filtrage ».</p>	<p><i>la direction répond qu'il n'y a pas d'investissements prévus pour 2012 donc réponse négative</i></p>	<p>Non cela n'est pas prévu aux investissements 2012</p>	<p>La direction est responsable <b>de la santé physique</b> et mentale des salariés au travail mais par ses réponses démontre <b>s' il en est besoin</b> qu' elle ne s'intéresse pas aux salariés et à leur <b>santé</b>, un chauffage et un abri ne coûte quasiment <b>rien</b> par rapport aux investissements de Servair " et à combien se chiffre les investissements de tous les catering "M. le directeur d' exploitation" roi des économies de bout de chandelle qui coûtent plus qu' elles ne rapportent si ce n' est de se faire mousser auprès de la Direction Générale " il ne faudra aucunement pleurer dans ce cas <b>sur l' absentéisme pour maladie stress et autre ..</b> mais ce qui est inacceptable c' est son Mépris et son Irrespect pour les salariés , <b>un retour dans son ancienne Unité à DAKAR lui ferait le plus grand bien!!!!</b></p>
<p><b>La CFDT demande à la direction</b> de mettre un chauffage extérieur sous l'abri « fumeurs » à l'entrée de l'établissement SERVAIR 1.</p>	<p><i>la direction répond qu'il n'y a pas investissements prévus pour 2012 donc réponse négative</i></p>	<p>Non cela n'est pas prévu.</p>	<p>A écouter la direction, rien n'est prévu pour les salariés par contre pour eux tout est permis!!!! même de fumer au deuxième étage. pour la CFDT Les clients fument comme nous l'a dit M. Leforestier. <b>S'il y a des usages, ils sont valables pour les salariés, comme pour les clients</b> autrement Ceci est une véritable discrimination et un manque total de respect pour les salariés <b>La cfdt rappelle à la Direction qu'il existe des sas fumeurs comme à Air france permettant de joindre l'utile à l'agréable !!!!!</b></p>
<p><b>La CFDT demande à la direction</b> quelle est la procédure en mode dégradé en cas de problème d'ouverture de porte à l'entrée de l'établissement.</p>	<p><i>la direction répond qu'il faut prendre le tourniquet sur la droite</i></p>	<p>Le personnel sera invité à emprunter le tourniquet du parking direction, et ensuite le portail d'accès. Les agents de sûreté effectueront 100% de palpations de sécurité en amont du portail.</p>	<p><b>Dans quelles conditions????</b> <b>Et s'il pleut pour retirer chaussures et vêtements pour palpation est-ce des conditions décentes pour les salariés Servair et les salariés de la sureté comme le prévoit le code de l'aviation civile ??????????????</b></p>
<p><b>La CFDT demande à la direction</b> avant la prochaine réunion de communiquer un bilan des inaptitudes partielles, les motifs des inaptitudes, l'ensemble des propositions de reclassements au sein de l'établissement, au sein de l'entreprise SERVAIR S.A, au sein de l'entreprise AF-KLM par catégories socioprofessionnelles hommes-Femmes. Le nombre d'inaptitude totale du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011</p>	<p><i>la direction précise qu'elle n'est pas dans l'obligation de répondre mais nous donne pendant les informations il y a eu 28 inaptitudes dont neuf femmes</i></p>	<p>Conformément à nos obligations, nous vous fournissons l'ensemble des éléments vous permettant de rendre un avis sur l'inaptitude d'origine professionnel notamment les recherches de reclassement effectuées au sein de SERVAIR et filiales .En 2011, nous avons comptabilisé 21 inaptitudes définitives .9 concernaient des femmes.</p>	<p>Nous tenons à rappeler une fois de plus à la direction que Servair 1 fait partie du seul Groupe Air France KLM juridiquement constitué et que par voie de conséquences les recherches doivent se faire à Air France où est présent le Groupe Air France KLM , <b>c' est une obligation légale assortie de propositions de formation</b> qui n' est ni respectée ni sur la forme ni sur le fond, <b>la CFDT a saisi les autorités compétentes.</b></p>
<p><b>La CFDT demande à la direction</b> où est consultable le document unique des risques professionnels conformément à l'article L4121-1 du CDT.</p>	<p><i>la direction répond que ce registre consultable au service sécurité santé au travail</i></p>	<p>Service STS</p>	<p>La CFDT ne manquera pas d'aller le consulter et vérifiera ces mises à jour. La CFDT rappelle que les salariés ont la possibilité de le consulter, ils doivent être informés des risques professionnels auxquels ils sont exposés.</p>

<p><b>la CFDT demande à la direction</b> de remettre le récapitulatif des horaires individualisés dans l'établissement.</p>	<p><i>la direction répond qu' elle ne sait pas</i></p>	<p>Il n'y a pas d'horaires individualisés. Seuls certains salariés à temps partiels bénéficient d'une adaptation de leurs horaires notamment lorsque des contraintes de santé l'imposent. Suite aux informations transmises par vous, nous procéderons à une étude sur le respect des horaires.</p>	<p><b>La CFDT procédera à une enquête sur la véracité de ces dires</b></p>
<p><b>La CFDT demande à la direction</b> le nombre de contrats ouvrant droit à une aide de l'état au terme de l'article L2313-5 par catégories socioprofessionnelles hommes-Femmes et par service.</p>	<p><i>la direction précise qu'elle n'est pas dans l'obligation de répondre mais nous donne cependant les montants des aides</i></p>	<p>Au terme de l'article L 2313-5 les DP ont effectivement la possibilité de prendre connaissance des Contrats d'accompagnement dans l'emploi et du CIE. Cependant aucun CIE ou CAE n'a été signé au sein de SERVAIR cette année .Nous vous avons informé oralement des aides à l'embauche estimée depuis le mois de septembre 2011.</p>	<p><i>A suivre.... Sur ces Aides Publiques</i></p>
<p><b>La CFDT demande à la direction</b> de mettre en place un espace fumeur à l'intérieur de l'établissement pour les services opérationnels équivalent à celui en place au deuxième étage.</p>	<p><i>la direction répond que cela n'est pas prévue qu'il n'y a aucun espace de dédier aux fumeurs au deuxième étage!!!!</i></p>	<p>Aucun espace dédié aux fumeurs n'existe au deuxième étage.</p>	<p><b>Heureusement que Le ridicule ne tue pas et le mensonge non plus</b> puisque Mr LEFORESTIER admettait quelques minutes avant pour la question 13 ce qui était « un secret de polichinelle » que les Clients , les clients , les clients avaient des souhaits celui de fumer . <b>la CFDT lui répond que les salariés aussi et dans les mêmes conditions</b></p>

Plus d'info sur : [www.cfdtservair.fr](http://www.cfdtservair.fr)